

## 1/10ème de congés payés

# UN ACCORD EST SIGNÉ

Des erreurs dans ce calcul du 1/10ème de congés payés ont été faites depuis 2013, la **direction l'a reconnu** et a donc engagé une négociation pour rectifier le tir.

Selon elle, environ 6 000 salariés sont concernés, pour un montant global de 5,5 millions d'Euros.

Le manque à gagner est **très disparate** selon les situations individuelles des salariés.

### La CFDT a signé l'accord négocié

Après différents échanges, un **terrain d'entente** a été trouvé avec la direction à savoir :

Pour la période 2013/2017, les **salariés lésés vont récupérer leur dû** et la **direction assume et renonce à récupérer les sommes des salariés qui ont trop-perçu**.

Dans le nouveau calcul, à partir de 2018, les 5 jours de congés de fractionnement seront inclus.

**La mise en paie du rattrapage sera effective sur la paie de décembre 2018.**

*Paris, le 30 novembre 2018*

[Nos Délégués syndicaux centraux](#)

**Vous souhaitez nous poser des questions ? Contactez-nous au : 01 56 22 88 21**

